

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Neuf, le trois décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

J. Daniel, F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, S. Caroff, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, Y. Robert, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute  
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil  
Mme Marie-Madeleine Prévost à Mme Marylise Foidart

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

Date de la convocation	26 novembre 2019
Date de l'affichage	27 novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

-----

**2019\_96      Transfert des services jeunesse : reprise de l'emprunt 2013-259  
obtenu auprès de la CAF, dans le cadre de la construction de la  
maison des jeunes sur le budget principal**

*Rapporteur :* A. BUZARE

Dans le cadre de la construction de la Maison des jeunes en 2013, le CCAS a sollicité puis obtenu auprès de la Caisse d'Allocation Familiale un prêt sans intérêt d'un montant de 38 270,00 € représentant 30 % du montant Hors Taxes des travaux dont le remboursement s'étalait sur 6 années.

Le bâtiment étant transféré dans l'inventaire communal suite à l'intégration du service Maison des Jeunes dans le budget principal, il convient de reprendre l'emprunt correspondant (dont le tableau d'amortissement est joint en annexe) pour le capital restant dû (12 670,00 €) au 31/12/2019, et prévoir les crédits budgétaires nécessaires au compte 16818.

Le tableau correspondant est joint en annexe

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 25 novembre 2019,

**ACCEPTTE** la reprise de l'emprunt 2013-259.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 4 Décembre 2019  
Le Maire,  
Joël DANIEL

